

ADMINISTRATION

SPA Martinique

Objet de la SPA Martinique

Article 2 des statuts

L'association a pour objets

- de promouvoir et d'assurer des actions de protection et d'assistance aux animaux domestiques ou sauvages,
- de promouvoir le développement d'une prise de conscience écologique de l'ensemble du public à l'égard des animaux,
- d'assurer la mise en place de programmes, conjointement avec d'autres organismes, visant à organiser la protection de certaines populations animales.

Les statuts sont à votre disposition dans les deux sites Céron et Carrère.

Conseil d'administration de la SPA Martinique

Présidente	Véronique ALEXANDRE
Vice Présidente	Patricia LOWENSKI
Vice Président	Christian PORFAL
Trésorière	Monette ARNAUD
Secrétaire	Marie-Colette WALTER
Secrétaire-trésorière adjointe	Martine ROUSSEL

AGPAM

Association de Gestion et de Protection des Animaux de la Martinique

Assemblée générale constitutive le 30 novembre 1999

Président fondateur Claude MARIE-LOUISE

Éleveur, membre de la Chambre d'Agriculture

Pourquoi l'AGPAM ?

Pour réunir en une même instance tous ceux qui sont concernés par la limitation des dommages causés par les chiens errants et divagants : élus, administration, éleveurs, SPA Martinique, professionnels de la santé animale, personnes privées engagées...

Objet de l'AGPAM

Article 2 des statuts

« L'association a pour objets

- d'assurer la mise en place de programmes visant à organiser la gestion de certaines populations animales
- de promouvoir le développement d'une prise de conscience écologique de l'ensemble du public à l'égard des animaux.
- de promouvoir et d'assurer des actions de protection et d'assistance aux animaux domestiques ou sauvages ».

Les statuts sont à votre disposition dans les deux sites Céron et Carrère.

Composition du Conseil d'Administration

Nom	Fonction à l'AGPAM	Instance représentée
Claude MARIE-LOUISE	Président	Chambre d'agriculture
Véronique ALEXANDRE	Vie-Présidente	SPA Martinique
André PROSPER	Vice Président	Elevage du Galion
Patricia LOWENSKI	Vice Présidente	S.P.A. Martinique
Guy AUBRY	Trésorier	Personne privée
Catherine BOCLE	Trésorière adjointe	Personne privée
Athanase JEANNE-ROSE	Assesseur	Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
Benoît BOURBON	Assesseur	D.S.V.
Joseph SOUDES	Assesseur	Ville du Lamentin
Pierre MALSA	Assesseur	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique.
Catherine BAZIADOLY	Assesseur	Personne privée
Martial PLISNIER	Assesseur	Représentant les vétérinaires praticiens

Tenue des assemblées générales ordinaires

14 juin 2001

04 avril 2002

20 mars 2003

27 mai 2004

21 avril 2005

07 novembre 2006 Evènements marquants

FINANCEMENTS

Construction de la fourrière refuge de Céron

Etat	800 000 F	100%
------	-----------	------

Construction du Pôle Animalier de Carrère

Etat	326 773	72 %
Conseil régional	60980	14%
Conseil général	22867	5%
CACEM	5000	1%
Communes	38580	8%
TOTAL	454200	100 %

Fonctionnement des fourrières - gestion AGPAM

Financements publics

Intercommunalités. CACEM, CCNM ,CAESM

Pour 2007 la cotisation demandée est de 0,735 euros par habitants et par an.

Fonctionnement des refuges – gestion SPA Martinique

Financements privés

Dons et adhésions des propriétaires d'animaux et de donateurs divers